

Procès-verbal conseil d'administration CCAS du 13 juin 2024

NOM Prénom	Qualité	Présents	Absent	Pouvoir
SUCHET Gilbert	Président	X		
AZIZ-GUILLEMOT Martine	Vice-Présidente	X		
COEURJOLLY Patrice	Administrateur	X		
SELIN Guylène	Administratrice		X	
BARLET Jean-Pierre	Administrateur	Arrivée à 18h40		
PICHAT Nicole	Administratrice	X		
COMBET Philippe	Administrateur	X		
BERNARD Jean-Pierre	Administrateur	X		
CHALANDON Odile	Administratrice		X	
DEGOUT Martine	Administratrice		X	
TARGHETTA Serge	Administrateur		X	
ROUX Nicole	Administratrice	X		
DUPERRAY Agnès	Administratrice	X		
		9	4	

A 18h30, le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du conseil d'administration.

Martine AZIZ-GUILLEMOT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024

Le PV est adopté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée

Décision 2705/2024 : Aide facultative d'urgence d'un montant de 250.74 € pour une facture d'eau

CA 2024-07 Décision modificative n°1

Monsieur le Président expose à l'Assemblée le contenu de la décision modificative n° 1.

Elle permet principalement d'ajuster les prévisions budgétaires eu égard aux réalisations prévues initialement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve la Décision Modificative n° 1 du budget du ccas de l'exercice 2024 ci-après

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65133 : Secours d'urgence	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65138 : Autres secours	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 400.00 €	4 400.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total Général		2 000.00 €		2 000.00 €

CA 2024-08 Convention 2024 Semaine bleue intercommunale – autorisation de signature

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration le contenu de « la Semaine Bleue ». Ce dispositif très ancien (1951) a connu plusieurs appellations : c'est la semaine nationale des retraités et des personnes âgées.

Durant cette semaine, de nombreuses manifestations sont organisées partout en France à destination des retraités et des personnes âgées.

Montanay propose de poursuivre sa collaboration en 2024 avec le CCAS de Neuville sur Saône et ceux de Quincieux et Saint Germain au Mont d'Or pour la mise en place de sorties et animations.

Une convention doit être établie afin de détailler les modalités de participation de chacun des CCAS aux différentes prestations payantes (quiz musical du 2/10/2024, projection au cinéma de Neuville sur Saône du 3/10/2024, visite du 4/10/2024 et après-midi dansant du 11/10/2024).

Un CCAS se chargera du paiement des prestations, les 3 autres s'engagent à le rembourser selon la clef de répartition suivante : nombre de seniors de plus de 70 ans par commune. Pour Montanay, le nombre a été arrêté à 518 personnes soit 15 %

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Article 1 : Autorise le Président à signer la convention dans les conditions exposées.

Article 2 : Dit que le CCAS de Montanay remboursera, dans les conditions exposées, le CCAS qui aura financé la prestation.

CA 2024-09 Détermination des participations pour la semaine bleue

Martine AZIZ-GUILLEMOT, Vice-présidente, rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS de Montanay participe en 2024 à la manifestation « La semaine bleue ». Ce dispositif très ancien (1951) a connu plusieurs appellations : c'est la semaine nationale des retraités et des personnes âgées.

Durant cette semaine, de nombreuses manifestations sont organisées partout en France à destination des retraités et des personnes âgées.

Montanay travaille en partenariat avec les CCAS de Neuville sur Saône, Quincieux et Saint Germain au Mont d'Or.

Compte tenu des possibilités financières du CCAS de Montanay, il est proposé de faire participer les personnes inscrites à la sortie du 1^{er} octobre 2024.

18h40 Arrivée de Jean-Pierre BARLET

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Article 1 : Dit que chaque participant devra contribuer à sa sortie à hauteur de 45 € payable au CCAS de Montanay

Article 2 : Dit que la somme de 15.80 € par participant sera prise en charge par le CCAS. Elle fera l'objet d'une facturation par le « CCAS payeur » selon les termes de la convention arrêtée par la délibération n° CA 2023-08 du 13 juin 2024

CA 2024-10 Fixation de la participation aux repas pour la semaine bleue 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que le CCAS organise à l'occasion de la semaine bleue un repas dansant au bénéfice des personnes de la commune âgées de plus de 70 ans.

Le financement des repas pour les bénéficiaires est pris en charge par le CCAS de Montanay.

Cette animation est aussi ouverte aux personnes accompagnant les bénéficiaires. Il rappelle que la participation pour ces personnes était de 39 euros en 2023. Il propose de porter cette participation à 44 € par personne et par repas à compter de 2024.

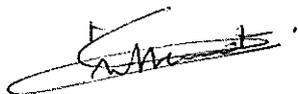
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve la gratuité du repas organisé à l'occasion de la semaine bleue pour les bénéficiaires

Article 2 : Fixe la participation pour les personnes accompagnantes à 44 euros

Article 3 : Dit que ces modalités seront reconduites d'une année sur l'autre sauf nouvelle décision du Conseil d'Administration

La Secrétaire,
Martine AZIZ-GUILLEMOT



Le Président,
Gilbert SUCHET

